

Communiqué de presse

Berne, le 17 février 2026

Performance robuste 2025 de compenswiss dans un contexte de défis financiers pour l'AVS et l'AI

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) clôt l'exercice 2025 sur un résultat de placement solide, avec un rendement net de 6.34 %. Ce résultat positif est porté principalement par les actions, l'or et les effets de change. A fin 2025, la fortune sous gestion atteint 50'550 millions de francs, contre 46'102 millions de francs l'année précédente. Les perspectives financières à court et moyen terme pour les Fonds de compensation de l'AVS et de l'AI sont toutefois tendues.

L'intensification des tensions géopolitiques et commerciales en 2025 a ravivé les incertitudes économiques mondiales. Malgré ce contexte, les marchés financiers ont fait preuve de résilience, comme le souligne Eric Breval, Directeur de compenswiss : « La solide performance des actions, conjuguée aux protections mises en place pour parer à l'affaiblissement du dollar, a soutenu de manière significative notre bon résultat. » Parmi les autres facteurs ayant contribué à la hausse de la fortune sous gestion figure la progression marquée de l'or en tant que valeur refuge.

Détails sur les résultats de placement

Au 31 décembre 2025, le montant total de la **fortune gérée par compenswiss** (hors actifs administratifs) s'élève à 50'550 millions de francs (*exercice précédent : 46'102 millions de francs*). La fortune sous gestion se compose de la fortune de placement atteignant 45'908 millions de francs (*exercice précédent : 43'366 millions de francs*) et des liquidités (trésorerie) s'élevant à 4'642 millions de francs (*exercice précédent : 2'736 millions de francs*).

Après prise en compte de la couverture de change, le **rendement net** obtenu sur la fortune de placement atteint 6.34 % à fin 2025 (*exercice précédent : 7.33 %*). Le rendement net réalisé sur les liquidités s'élève à 0.46 % (*exercice précédent : 1.55 %*). Au niveau des assurances sociales, le rendement net sur la fortune du Fonds de compensation de l'AVS atteint 5.89 % (*exercice précédent : 7.21 %*), celui de l'AI 5.92 % (*exercice précédent : 7.13 %*) et celui des APG 6.03 % (*exercice précédent : 7.13 %*). Les résultats légèrement différents des trois fonds s'expliquent par des niveaux de liquidités qui varient d'une assurance sociale à l'autre. L'AVS et l'AI en particulier ont été pénalisés par les montants conséquents mis de côté en liquidités pour financer les sorties importantes prévisibles ces prochaines années.

Les **coûts de gestion de la fortune** (droit de timbre compris) s'élèvent à quelque 0.17 % de la fortune de placement à fin 2025. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'année précédente (0.18 %).

Défis financiers persistants pour l'AVS et l'AI

Malgré un rendement positif pour 2025, l'AVS continue de faire face à une situation financière tendue. Selon les perspectives financières de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les recettes attendues ne suffiront pas à couvrir les dépenses à partir de 2026, notamment en raison du financement encore non résolu de la 13^e rente AVS, qui sera versée pour la première fois en décembre 2026 et pour laquelle des réserves de liquidités de 2 milliards de francs ont été constituées en 2025 en vue des versements prévus. L'OFAS anticipe des déficits de répartition de plus en plus importants, du moins jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour financer la 13^e rente. Manuel Leuthold, Président du Conseil d'administration, précise : « À court terme, la fortune pourrait se stabiliser. Mais l'exigence légale visant à garantir un niveau de fonds équivalant à 100 % des dépenses annuelles sera de plus en plus difficile à respecter en raison de la 13^e rente AVS. Un financement complémentaire reste donc indispensable. »

Pour l'AI, les perspectives financières se dégradent nettement selon l'OFAS, notamment en raison de l'augmentation constante du nombre de nouvelles rentes et de l'incertitude persistante autour du remboursement de la dette de 10.3 milliards de francs de l'AI à l'AVS. compenswiss prévoit de vendre des actifs à hauteur d'environ 35 millions de francs par mois en 2026, afin d'assurer la disponibilité des liquidités nécessaires au versement des rentes.

Le Fonds APG, pour sa part, fait preuve d'une solidité remarquable et reste, à ce stade, à l'abri des défis financiers auxquels sont confrontés les Fonds AVS et AI.

En 2025, les trois assurances sociales ont appliqué pour la dernière fois une allocation d'actifs uniforme. Face aux défis financiers propres à chacun des régimes, compenswiss met désormais en œuvre des allocations différenciées, conçues pour répondre de manière ciblée à la situation et aux besoins spécifiques de chacun des trois fonds.

Résultats d'exploitation 2025

Les résultats d'exploitation 2025 des trois assurances sociales AVS, AI et APG seront publiés en avril 2026.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de compenswiss sous :
www.compenswiss.ch/fr

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 60 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.